

48 bis, route de Veulettes – CS40048 76450 CANY-BARVILLE Tél 02.35.57.85.00 – fax 02.35.57.08.75 e-mail@cote-albatre.com

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

DATE DE CONVOCATION 15 mars 2021 DATE D'AFFICHAGE 23 mars 2021

En exercice 86 Quorum 66 Votants 82

Suffrages exprimés: 82

Séance du 07 avril 2021

N°210407-33

L'an deux mil vingt et un, le 07 avril à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre BAZIN, Plerre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Evelyne DUPUIS, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Était absent représenté par son suppléant :

Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD

Etaient absents excusés avec pouvoir:

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Françoise GUILLOT Martine CORUBLE a donné pouvoir à Luc POLINSKI Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Daniel SEIGNEUR Annie DUMENIL a donné pouvoir à Françoise GUILLOT Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX Didier GASTON a donné pouvoir à Franck FOIRET David LAMBION a donné pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ Daniel LEGROS a donné pouvoir Jérôme LHEUREUX Martine LE PAIH a donné pouvoir à Philippe CABIN Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Véronique IZABELLE Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents:

Pascal BAILLET, Pierre-Yves JEGAT, Jacques LEBALLEUR, Didier PEULVEY

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_*

FINANCES - Budget Lac de Caniel - Mise à jour des AP/CP en cours N°33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4.

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du budget Lac de Caniel,

Vu les crédits de paiement 2021 inscrits au budget primitif 2021 du budget Lac de Caniel,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 18 mars 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-joint,
- autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

					MONTAN	MONTANT DEL'AP				2	MUNICIPALITY			
				DEPENSES		RECEI	THES PREVENCIMEN	3712			DEPENSES			
Modification WARCE	Complete French	Woperadon	Woperedon ACK AU SECT AU	REWISHOM DE L'ENGRANCE	MOXTANT APRES REVISION	svouseurovs	BAPPLINTS	ALTOFRIANCINE WE RECUPERATION DE TYM.	DOUTENED CHANGE DOUBLE AND ANT JANNER 2021.	C 2023	OP 2022 PHEVISION CE.	OP 2028 PREVENCIONNEL	CO ENGRICES SURVANTS	ERSENATIONS SUR LES MODERCATIONS AU BUDGET PRIBITIS
ritors LACZOLI	Aboutmenton LACOLEGOS TRAVAUX AMARNAGENEUT LAC EN AOT*	08201901	300 000,00 c		100 000 pd c	000'0	0,000	0,000 t 200 000,000 46 891,50 c 11 137,50 c 21 970,60 c	46.091,90 C	31137,50 C	21 970,60 €	900'0	900'0	0,00 € Nouvelle répartition des crédits de palement en tement compte de fevancement du projet

Pour extrait certifié conforme, ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président.

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisl par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracleux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir solt :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi nº 82-213 du 2 mars 1982, est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication:

Le Président,

J. LHEUREUX

THE COMMUNES.

Accusé de réception en préfecture 076-200069839-20210407-210407-33-DE Date de télétransmission : 13/04/2021 Date de réception préfecture : 13/04/2021